

DEC161239DR07

Décision portant nomination de Monsieur Vincent GAERTNER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société » et nommant Monsieur Jean-Yves TOUSSAINT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **10 octobre 2016** ;

Considérant que **Monsieur Vincent GAERTNER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 octobre 2009 et des 23, 24 et 25 novembre 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent GAERTNER, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Vincent GAERTNER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Vincent GAERTNER** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le **02 mars 2017**

Le directeur de l'unité

Jean-Yves TOUSSAINT

Visa du chef d'établissement partenaire
Université Lumière Lyon 2

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)